



Rue du Champ de Courses
76370
ROUXMESNIL-BOUTELLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTELLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2024

Date de convocation : 16/07/2024

Date d'affichage : 16/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Gilbert BAUDER, Alain NOEL, Martine BUISSON, Pascal CAILLY, Stéphanie LEVILLAIN, Priscille CLEMENT, Armelle POIRIER, Florence COSSARD, Jonathan DESGROISILLES, Alain DEHAIS,

Etaient Absents : M. Alain RASSET a donné pouvoir à Mme Stéphanie LEVILLAIN
Mme Dominique CATEL a donné pouvoir à Mme Anne-Marie ARTUR
Véronica TROGLIA
Départ de Mme Martine BUISSON de la séance à partir du point « Révision loyer local kiné-ostéopathe Espace des Saulniers »

Mme Anne-Marie ARTUR a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

| | |
|-------------------|----|
| Nombre de membres | |
| En exercice | 18 |
| Présents | 14 |
| Pouvoirs | 2 |
| Votants | 16 |

OBJET :

**RÉVISION LOYER APPARTEMENT N°1BIS, ESPACE
DES SAULNIERS**

Conformément au contrat de bail, il est nécessaire de réviser le loyer de l'appartement situé 1 bis, Place des Saulniers.

Monsieur le Maire propose, comme cela est prévu dans le bail, une variation du montant du loyer correspondant à l'indice de référence du dernier indice connu à la date anniversaire du bail (29 septembre), soit du 2^{ème} Trimestre de l'année, comparé à l'indice du même trimestre de l'année précédente.

Le loyer passerait de 196,00 € à 202,38 €, arrondi à 202,00 € soit une augmentation de 3,06 %.

Pour rappel, la révision du loyer prévue en 2023 n'avait pas été retenue par le Conseil Municipal et le loyer était resté identique à 2022, soit 196,00 € au lieu de 202,85 € comme le prévoyait la révision.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- D'arrêter le loyer de l'appartement n°1 bis, Espace des Saulniers à 200,00 € par mois
- D'appliquer cette décision sur le loyer correspondant à la date anniversaire

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20240722-46-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2024

Affichage : 26/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation